

### ORIENTATION DE GESTION

#### Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice Markit iBoxx Euro Liquid Corporates Overall.

#### Indicateur de référence

L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate Overall est publié par Markit et fait partie de la famille des indices de référence Markit iBoxx EUR IG. Cet indice est constitué d'un nombre strictement limité d'obligations les plus liquides appartenant à l'indice Markit iBoxx EUR IG. L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate Overall est donc un sous ensemble de l'indice Markit iBoxx EUR IG.

La description complète de l'indice est disponible à l'adresse suivante : <http://www.indexco.com> et de plus amples informations sont disponibles sur le prospectus.

#### Stratégie de gestion

L'objectif de gestion est de constituer un portefeuille diversifié en investissant sur des obligations et titres de créances d'émetteurs privés, principalement européens, qu'ils soient à taux fixe, variable ou indexés.

Sur la base d'une poche indiciaire et d'une poche discrétionnaire, les décisions d'investissements sont élaborées sur quatre axes majeurs de valeur ajoutée que sont la sensibilité, le positionnement sur les courbes de taux et de crédit, la sélection et la pondération de chaque titre. Le Fonds ne se fixe aucune limite de maturité par titre. La répartition du portefeuille entre ces deux poches est réalisée en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur le marché de taux.

Pour la poche indiciaire, l'univers d'investissement initial se compose de l'ensemble des titres se trouvant dans l'Indice Markit iBoxx EUR Liquid Corporates Overall. Cet univers se compose actuellement de 40 émetteurs.

Pour la poche discrétionnaire, l'univers d'investissement initial se compose de l'ensemble des sociétés ayant leur siège social dans l'un des pays de l'OCDE ou de la Russie qui ont au moins émis une souche obligataire en euros.

La SICAV peut intervenir sur les types d'instruments suivants : obligations, titres de créances négociables, titres émis par des émetteurs de droit français ou étranger dans le cadre de montages de titrisation, swaps de défaut et indice de swaps de défaut en couverture.

Concernant l'univers d'investissement de la stratégie discrétionnaire, un premier filtre quantitatif est appliqué. Au minimum 90% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment Grade » selon la

politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquies ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra détenir des titres « non investment grade » (ou qui ne bénéficient d'aucune notation) dans la limite globale de 10% de son actif net.

En cas de dépassement de cette limite de 10% (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Un deuxième filtre quantitatif est utilisé afin de ne retenir que les sociétés qui ont au moins 500M€ de dettes obligataires et au moins une émission de taille supérieure à 150M€.

La sélection des titres mis en portefeuille se fait sur des critères de valeur relative (spread, courbe, ...), d'analyse technique (covenants, liquidité, séniorité ...) et d'approche micro/macro (analyse crédit, secteur, pays ...).

Le portefeuille est principalement investi en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations gouvernementales, des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés.

Dans les limites prévues par la réglementation, la SICAV peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré). Le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Fonds à un risque de taux ;

- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Réaliser des opérations d'arbitrage ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats ;
- Couvrir le risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs et/ou couvrir le risque de défaillance d'un émetteur.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et le max [8 et la sensibilité de l'indice). Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

### **Profil des risques**

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créances libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

#### Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

#### Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

#### Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui ferait baisser la valeur liquidative.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

#### Risque d'actions

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

L'OPCVM peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

#### Risque de change

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

#### Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles

L'OPCVM peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque général lié aux véhicules de titrisation

L'OPCVM est exposé à des véhicules de titrisation. Pour ces instruments, le risque crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents qui peuvent être de nature diverse (créance bancaire, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques liés aux caractéristiques des actifs sous-jacents (événement de crédit intervenant avant la maturité, incident intervenant au niveau des cash flows du SPV...). La réalisation de ces risques entraînera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Risque lié aux marchés émergents

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

### **CHANGEMENT AU COURS DU SEMESTRE EN COURS**

Depuis le 1er janvier 2016, la commission de surperformance est égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate Overall. En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Fonds sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'Actif Net.

### **CHANGEMENT AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT**

Néant.

### **CHANGEMENT A VENIR**

Néant.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	28 290 938,06
Avoirs bancaires	2 002,15
Autres actifs détenus par l'OPC	942 638,85
Total des actifs détenus par l'OPC	29 235 579,06
Comptes financiers	-0,14
Instruments financiers et Dettes	-32 137,13
Total des passifs	-32 137,27
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>29 203 441,79</b>

## Evolution de l'actif net

	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	30/12/2011
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	29 203 441,79	29 777 033,87	41 387 394,13	45 316 821,18	59 696 959,67	75 438 681,46
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie d'actions IC	2 300,6310	2 568,6310	4 618,6872	8 324,6792	11 532,2235	16 354,2742
Catégorie d'actions I	1 500,0000	1 500,0000	1 500,0000	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie d'actions IC EUR	5 870,66	5 679,96	5 678,96	5 443,67	5 176,53	4 612,78
Catégorie d'actions I EUR	10 464,80	10 124,86	10 105,35 <sup>(2)</sup>	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie d'actions IC EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie d'actions IC EUR	-	238,23	289,47	417,49 <sup>(1)</sup>	213,54	187,64
Catégorie d'actions I EUR	-	441,95	275,62	-	-	-

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

(2) La catégorie d'actions I a été créée le 13/05/2014 avec une valeur nominale de EUR 10 000,00.

## Portfeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	96,88	96,77
Actions	-	-
Obligations	96,88	96,77
ABERTIS INFRASTRUCTURAS 1.375% 20/05/2026	2,11	2,11
ABN AMRO BANK NV 2.875% 30/06/2025	1,40	1,40
ABN AMRO BANK NV PERP 31/12/2049	0,65	0,65
ALIMENTATION COUCHE TARD 1.875% 06/05/2026	1,93	1,93
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV 0.875% 17/03/2022	1,76	1,76
AT&T INC 1.45% 01/06/2022	0,89	0,89
BMW FINANCE NV 1.25% 05/09/2022	2,20	2,19
BNP PARIBAS 2.875% 26/09/2023	3,24	3,23
BUREAU VERITAS 3.75% 24/05/2017	2,13	2,12
CHRISTIAN DIOR SE 0.75% 24/06/2021	0,69	0,69
COCA-COLA HBC FINANCE BV 1.8750% 11/11/2024	2,53	2,52
CREDIT FONCIER DE FRANCE 4.25% 24/02/2018	1,85	1,84
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	1,04	1,04
CREDIT LOGEMENT SA VAR PERPETUAL	0,39	0,39
CREDIT SUISSE LONDON 4.75% 05/08/2019	0,81	0,81
DEUTSCHE TELEFOM INT FIN 4.25% 13/07/2022	2,62	2,62
DIST INTER DE ALIMENTACI 1% 28/04/2021	1,39	1,38
EDF TF/TV PERPETUAL	1,65	1,65
ELSEVIER FINANCE 2.5% 24/09/2020	1,90	1,89
ESB FINANCE LIMITED 2.125% 08/06/2027	1,90	1,89
EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	1,47	1,46
FLUOR CORP 1.75% 21/03/2023	0,72	0,72
FONCIERE DES REGIONS 1.875% 20/05/2026	1,43	1,42
GDF SUEZ TF/TV PERPETUAL	0,73	0,73
GECINA 1.5% 20/01/2025	1,80	1,80
GROUPE BCE 3.9% 05/02/2018	2,56	2,56
HEINEKEN NV 1.25% 10/09/2021	0,72	0,72
HONEYWELL INTERNATIONAL 1.30% 22/02/2023	2,51	2,51
IBERDROLA INTL BV 1.125% 21/04/2026	1,05	1,05
ICADE 1.875% 14/09/2022	1,86	1,86
INFRA FOCH SAS 2.125% 16/04/2025	1,90	1,89
INGENICO 2.5% 20/05/2021	1,80	1,80
INTERNATIONAL GAME TECH 5.375% 02/20/2018	0,76	0,76
INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 14/01/2020	3,48	3,48
KLEPIERRE 1% 17/04/2023	1,06	1,06
LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	0,70	0,70
LAGARDERE 4.125% 31/10/2017	2,57	2,57
MANPOWERGROUP 1.875% 11/09/2022	2,19	2,19
MERCK KGAA VAR 12/12/2074	0,70	0,70

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 2.225% 25/4/2023	0,82	0,82
MONDELEZ INTERNATIONAL 1.625% 20/1/2023	2,51	2,51
MONDIALE TF/TV PERP	1,03	1,03
MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	2,98	2,97
ORANGE SA 1.00% 12/05/2025	1,05	1,05
ORANGE TF/TV PERP	0,37	0,37
PERNOD RICARD SA 1.5% 18/05/2026	1,79	1,78
PPG INDUSTRIES INC 0.875% 13/03/2022	1,41	1,41
PRICELINE GROUP INC/THE 2.15% 25/11/2022	1,83	1,83
RABOBANK NEDERLAND 1.375% 03/02/2027	1,77	1,77
RCI BANQUE SA FRN 18/03/2019	1,73	1,73
SANTAN CONSUMER FINANCE 0.9% 18/02/2020	2,75	2,75
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.5% 12/11/2020	1,06	1,06
SOCIETE DES AUTOROUTES 1.125% 09/01/2026	1,76	1,76
SOCIETE FONCIERE LYONNAI 2.25% 16/11/2022	0,75	0,74
SSE PLC 2.375% 10/02/2022	1,88	1,87
SUEZ ENVIRONMENT VAR PERP 31/12/2049	0,35	0,35
TELEFONICA 1.46% 13/04/2026	1,04	1,04
TELEFONICA EUROPE BV 4.2% PERPETUAL	1,05	1,05
TOTAL SA VAR 31/12/2049PERP	1,00	1,00
UNICREDIT SPA 3.625% 24/01/2019	2,62	2,61
VERIZON COMMUNICATIONS 1.625% 01/03/2024	2,26	2,26
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	3,19	3,18
OPC à capital variable	3,19	3,18
OFI TRESOR ISR	3,19	3,18
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	15 481 889,02	17 462 742,50
Actions	-	-
Obligations	15 481 889,02	17 462 742,50
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	3 155 575,26	2 224 507,49
OPC à capital variable	3 155 575,26	2 224 507,49

**Promoteurs :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
**Société de Gestion :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
**Dépositaire et Conservateur :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris  
**Gestion administrative et comptable :** SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE  
10 passage de l'Arche - 92081 Paris La Défense